

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 18/02/2019

Délibération n° D-2019-7

Port-Boinot - Marché de maîtrise d'œuvre avenant n°2 -
Marchés de travaux lot 4 avenant n°1 et lot 6 avenant n°3

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA.

Direction de l'Espace Public

**Port-Boinot - Marché de maîtrise d'œuvre avenant
n°2 - Marchés de travaux lot 4 avenant n°1 et lot 6
avenant n°3**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril 2018, 4 et 26 juin 2018 et 19 octobre 2018, approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors de la séance du 17 décembre 2018, les premiers avenants aux marchés de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui des adaptations des marchés sont rendues nécessaires :

Pour le marché de maîtrise d'œuvre

Il convient, d'une part, de procéder à une adaptation des passerelles métalliques du jardin du marais mouillé suite aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Cette modification programmatique, qui nécessite une reprise des études et une mission VISA complémentaire, engendre un coût supplémentaire de 2 800,00 € HT.

D'autre part, suite à une rencontre avec la Direction Départementale du Territoire (DDT), et du fait de la situation du projet en site remarquable Patrimonial, il convient de présenter les pièces pour le dépôt d'un permis d'aménager pour les espaces extérieurs situés dans l'emprise de la parcelle privée Ville de Niort. L'élaboration d'un nouveau permis d'aménager est demandée. La plus-value s'élève à 5 675,00 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre s'établit désormais à un montant de 1 183 446,27 € HT soit 1 420 135,52 € TTC.

Pour les lots travaux

Lot 4 « ouvrages métalliques » : des études sont rendues nécessaires pour la modification des passerelles, comme évoqué ci-dessus: + 11 340,00 € HT.

Lot 6 « espaces verts et arrosages » : il a été décidé la réalisation des plantations par les équipes du service Jardin Espaces Naturels, la fourniture des végétaux et des accessoires de plantation restant à la charge de l'entreprise. Cette disposition engendre une moins-value de 37 029,05 € HT.

Par ailleurs, des modifications sont apparues nécessaires sur le réseau d'arrosage automatique, en vue d'une optimisation de la gestion du dispositif. Le coût supplémentaire de cette prestation est de 5 063,25 € HT.

Après avis de la Commission d'appel d'offres ;

L'incidence financière des avenants de travaux est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant initial en € HT	N° Avenant	Montant marché incluant avenants précédents en € HT	Montant Avenant en € HT	% de l'avenant par rapport au marché initial	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
4	BOIS LOISIRS CREATION	862 737,39	1		11 340,00	1,31	1,31	874 077,39	1 048 892,86
6	POITOU PAYSAGE EIVE	713 258,12	3	754 989,82	-31 965,80	- 4,48	1,37	723 024,02	867 628,82

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- approuver les avenants aux marchés de travaux : avenant n°1 au lot 4 et avenant n°3 au lot 6 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A004
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 4 – OUVRAGES METALLIQUES

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2019.....

d'une part,

Et :

La société BOIS LOISIRS CREATIONS située à la Ceriseraie – 44 850 SAINT MARS DU DESERT représenté par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

Des études sont rendues nécessaires pour la modification des passerelles métalliques du jardin du marais mouillé suite aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	862 737,39
Avenant €HT	11 340,00
Montant après avenant €HT	874 077,39
TVA 20%	174 815,47
Montant €TTC	1 048 892,86

Le devis en annexe décrit les prestations supplémentaires.

ARTICLE 2

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BOIS LOISIRS CREATIONS	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A006
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2019.....

d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

L'avenant n°1 a permis de mettre en cohérence certains prix du BPU avec le DQE.

L'avenant n°2 concerne le renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements.

Il a été décidé la réalisation des plantations par les équipes du service Jardin Espaces Naturels, la fourniture des végétaux et des accessoires de plantation restant à la charge de l'entreprise. Cette disposition engendre une moins value de 37 029,05 € HT. Par ailleurs, des modifications sont apparues nécessaires sur le réseau d'arrosage automatique, en vue d'une optimisation de la gestion du dispositif. Le coût supplémentaire de cette prestation est de 5 063,25 € HT. Au total, ces modifications correspondent à une moins value de 31 965,80 € HT soit 38 358,96 € TTC.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant n°1 €HT	639,20
Avenant n°2 €HT	41 092,50
Avenant n°3 €HT	- 31 965,80
Montant après avenants €HT	723 024,02
TVA 20%	144 604,80
Montant €TTC	867 628,82

Le devis en annexe précise les travaux à réaliser en plus value et le tableau en format excel précise les prestations qui seront réalisées en régie.

ARTICLE 2

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____ , le	A Niort , le
POITOU PAYSAGE	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

**Marché de maîtrise d'œuvre urbaine,
architecturale et paysagère du site « Port-
Boinot »**

Marché n°16211A001 notifié le 06/10/2016

Avenant n° 2

Entre :

la Ville de Niort, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

le maître d'œuvre, groupement conjoint constitué des cotraitants ci-après désignés :

Agence PHYTOLAB (mandataire) représenté par Monsieur Loïc MARESCHAL en qualité de gérant
Hôtel Amous Rivière
4 bis rue du général Leclerc de Hauteclouque
44000 NANTES

FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, 2^{ème} co-traitant
13 rue d'Uzès
75002 PARIS

ARTELIA VILLE ET TRANSPORT, 3^{ème} co-traitant
8 avenue des Thébaudières
44815 SAINT HERBLAIN

STUDIO VICARINI, 4^{ème} co-traitant
10 Ter rue Bisson
75020 PARIS

CABINET PHILIPPE COLAS, 5^{ème} co-traitant
140 Avenue Roger Salengro
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement le 06 octobre 2016.

L'avenant n°1, notifié le 7 juin 2017 est venu fixer le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- L'intégration au programme d'une étude complémentaire concernant les passerelles, lié aux contraintes exprimées par la DRAC (Annexe 1)
- L'élaboration du permis d'aménager suite à la rencontre avec la DDT et du fait de la situation du projet en site remarquable patrimonial (Annexe 2)

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

La rémunération du maître d'œuvre est la suivante :

REMUNERATION INITIALE EN HT	1 101 847,50 €
AVENANT 1	73 123,77 €
AVENANT 2	8 475,00 €
REMUNERATION EN HT	1 183 446,27 €
TVA 20 %	236 689,25 €
TOTAL REMUNERATION EN TTC	1 420 135,52 €

L'augmentation cumulée des 2 avenants est de 7,41 %.

Les annexes au présent avenant indiquent la répartition des prestations par par co-traitant.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

Fait à _____, le _____ Le titulaire (cachet et signature)	Fait à Niort, le _____ Le Pouvoir Adjudicateur
---	---